



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/32/130
1er juillet 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 78 de la liste préliminaire*

QUESTION DES PERSONNES AGEES ET DES VIEILLARDS

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 3137 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur la question des personnes âgées et des vieillards, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, entre autres, de présenter au Conseil économique et social, en 1977, par l'intermédiaire de la Commission du développement social, un rapport intérimaire sur les ressources prises comme suite à la résolution et de lui faire rapport lors de sa trente-deuxième session.

2. Comme suite à cette demande, un rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 3137 (XXVIII) de l'Assemblée générale (E/CN.5/531) a été présenté à la Commission du développement social et discuté par elle à sa vingt-cinquième session; ce rapport a été ensuite porté à l'attention du Conseil économique et social à sa soixante-deuxième session.

3. Le rapport donnait un aperçu des activités que l'Organisation des Nations Unies a entreprises ou se propose d'entreprendre dans le domaine du vieillissement. Entre autres activités déjà entreprises, le rapport décrivait la création d'un système d'échange de renseignements sur le vieillissement dont l'objectif est de mieux informer les dirigeants, les planificateurs, les chercheurs et les administrateurs des services sociaux sur les préoccupations des personnes du troisième âge, de façon à leur permettre d'améliorer la planification, la fourniture et l'intégration des services ainsi que la mise au point de nouveaux programmes mieux adaptés aux besoins tant humains que mésologiques des personnes du troisième âge. D'autres activités dans ce domaine étaient l'assistance technique, la surveillance de l'évolution et des perspectives d'évolution de l'effectif et du pourcentage des personnes âgées, la formation par l'intermédiaire de séminaires et de visites d'étudiants et de fonctionnaires des gouvernements concernant divers aspects des soins aux personnes âgées, la coopération avec des organisations non gouvernementales et des travaux de recherche sur les personnes âgées vivant dans des zones

* A/32/50/Rev.1.

rurales et sur la situation particulière des femmes âgées. Le rapport se terminait par le résumé d'une publication récente intitulée "Les personnes âgées vivant dans des taudis et des zones de peuplement non réglementées" 1/.

4. Au cours de l'examen de cette question par la Commission du développement social de nombreux représentants ont fourni des renseignements sur le nombre croissant de personnes âgées dans leur pays et sur les mesures prises pour leur fournir les services et l'appui jugés nécessaires. On a reconnu l'importance de connaître les vues des personnes âgées elles-mêmes et de les faire participer à la planification et à la fourniture de services au profit d'autres personnes âgées et d'autres membres de la communauté ayant besoin d'une assistance et d'un appui particuliers.

5. On s'est en général accordé à reconnaître que les activités des Nations Unies dans ce domaine avaient été utiles. Quelques représentants ont été d'avis qu'à l'avenir, il faudrait intensifier les travaux dans ce domaine afin d'intensifier les échanges de renseignements, non seulement dans les pays développés, mais aussi dans les pays en développement, d'entreprendre davantage d'études axées sur des questions d'intérêt commun et d'offrir davantage de services d'assistance technique. D'autres représentants ont fait remarquer que les activités des Nations Unies dans ce domaine ne devaient pas être menées au détriment d'autres questions sociales importantes qui sont du ressort de la Commission et de l'ensemble des Nations Unies.

6. Pour conclure, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution sur les personnes âgées, ce qu'il a fait, sans procéder à un vote, à sa soixante-deuxième session. Dans sa résolution 2077 (LXII), le Conseil a approuvé le rapport du Secrétaire général (E/CN.5/531) et a prié ce dernier de poursuivre, d'élargir et d'approfondir ses travaux dans le domaine de la condition des personnes âgées, particulièrement en ce qui concerne la recherche et les échanges de renseignements, en tenant compte des vues exprimées au cours des débats qui ont eu lieu sur la question à la vingt-cinquième session de la Commission du développement social.

7. Depuis la publication du rapport intérimaire du Secrétaire général, plusieurs activités supplémentaires ont été menées dans ce domaine. Les ressources du système d'échange de renseignements sont passées de 115 à 274 institutions nationales et internationales s'occupant des personnes âgées couvrant ainsi les principales régions géographiques. Le réseau européen de correspondants nationaux en matière de vieillissement qui est un élément du système a été créé et un aide-mémoire a été envoyé aux gouvernements européens concernés pour les informer de l'existence de ce réseau et les prier de lui fournir les renseignements relatifs aux politiques et aux programmes sociaux et économiques concernant les personnes âgées de leurs pays. Le International Directory of Organizations Concerned with the Aging 2/ ainsi qu'un nouveau numéro du Bulletin on Aging ont été publiés.

1/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 77.IV.2.

2/ ST/ESA/63 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : 77.IV.10).